



**LNE**

Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES  
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex  
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 23 novembre 2012**

N° N090414 - DE/1

et annexe de 4 pages

**Matériau présenté par :** BTS SRL  
Via Republica  
22075 LURATE CACCIVIO  
ITALIE

**Marque commerciale :** BETACRYL

**Description sommaire :**  
**Composition globale :** Panneau constitué de polymère acrylique ignifugé dans la masse et de charges minérales.  
**Application :** Plans de travail divers, recouvrements, placages verticaux ou horizontaux  
**Masse :** ( 1600 ) kg/m<sup>3</sup>  
**Epaisseur :** ( 6 - 12 ± 0,1 ) mm  
**Coloris :** Blanc

**Rapport d'essais :** N° N090414 - DE/1 du 23 novembre 2012

**Nature des essais :** Essai par rayonnement.

**Classement :** **M2**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI**

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° N090414 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 23 novembre 2012

La Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Sophie THIEFRY



La Responsable de l'essai

Emilie COLIN



Accréditation  
N° 1-0606  
Portée disponible  
Sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : [info@lne.fr](mailto:info@lne.fr) • Internet : [www.lne.fr](http://www.lne.fr) • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe page 1

## **RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 23 novembre 2012

**N° N090414 - DE/1**

### **1. BUT DES ESSAIS**

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

### **2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS**

Demandeur de l'essai : BTS SRL  
Date et référence de la commande : Devis approuvé le 25/10/2012  
Producteur : BTS SRL  
Marque commerciale et référence : BETACRYL  
Composition globale : Panneau constitué de polymère acrylique ignifugé dans la masse et de charges minérales.

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : ( 1600 ) kg/m<sup>3</sup>  
Epaisseur : ( 6 - 12 ± 0,1 ) mm  
Coloris : Blanc

**suite du rapport page suivante**

Annexe page 2

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS  
(RETELEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES  
D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)**

**1. ESSAI PRINCIPAL : ESSAI PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501 : 1995)**

L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflamateurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes. Les éléments déterminants sont la hauteurs des flammes, les temps d'inflammation et les durées de combustion.

**2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES**

Néant.

**3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES**

Les éprouvettes sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée ( $23 \pm 2$  °C et  $50 \pm 5$  % d'humidité relative) jusqu'à masse constante, soit quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

**4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507 : 2004)**

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus. Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

**5. EPREUVES DE DURABILITE (NFP 92-512 : 1986)**

Selon la NF P 92-512, ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

6. RESULTATS

6.1 ESSAI PAR RAYONNEMENT

<u>Epaisseur 6 mm</u>	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	222	258	238	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	883	872	877	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	538	570	532	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	978	942	962	Moyenne =
$\varnothing = \frac{100 \times \sum H}{\pi \sqrt{\sum \Delta T}}$	8	7	7	7
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	

<u>Epaisseur 12 mm</u>	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	356	364	361	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	--	--	--	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	447	436	443	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	844	836	839	Moyenne =
$\varnothing = \frac{100 \times \sum H}{\pi \sqrt{\sum \Delta T}}$	4	4	4	4
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

**7. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

NEANT.

Date de réception des éprouvettes : 06/11/2012

Date de réalisation des essais : 22/11/2012

**8. CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

**M2**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**6. DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 23 novembre 2012


La Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Sophie THIEFRY



La Responsable de l'essai



Emilie COLIN

**L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.**